AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0946
FR0000079600-FS0444

21 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GAMELOFT SE

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 avril 2016, le concert composé des sociétés Amber Capital UK LLP[1] et Amber Capital Italia SGR SpA[2], agissant pour le compte de fonds dont elles assurent la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2016, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société GAMELOFT SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 12 726 352 actions GAMELOFT SE[3] représentant autant de droits de vote, soit 14,62% du capital et 13,17% des droits de vote de cette société[4].

 Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GAMELOFT SE sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société GAMELOFT SE par les sociétés Amber Capital UK LLP[5] et Amber Capital Italia SGR SpA[6] s'inscrit dans le cadre normal de leur activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société GAMELOFT SE ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. Les sociétés Amber Capital UK LLP et Amber Capital Italia SGR SpA n'agissent pas de concert avec un tiers et n'ont pas l'intention de prendre le contrôle de la société GAMELOFT SE ni de demander leur nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance. »

[1] Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds Amber Active Investors Limited et Amber Global Opportunities Master Fund Ltd. (sise 14-17 Market Place, Londres, W1W 8AJ, Royaume-Uni) et contrôlée par M. Joseph Oughourlian.

[2] Agissant en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte du fonds Alpha UCITS SICAV – Amber Equity Fund (sise Piazza del Carmine 4, 20121 Milan, Italie) et contrôlée par M. Joseph Oughourlian.

[3] Dont 1 103 380 actions GAMELOFT SE assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions GAMELOFT SE, réglés exclusivement en espèces.

[4] Sur la base d'un capital composé de 87 051 522 actions représentant 96 610 064 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[5] Amber Capital UK LLP agit en qualité de gestionnaire d'investissement à titre discrétionnaire d'Amber Active Investors Limited et Amber Global Opportunities Master Fund Ltd.

[6] Amber Capital Italia SGR agit en qualité de gestionnaire d'investissement à titre discrétionnaire d'Alpha UCITS SICAV - Amber Equity Fund.